

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 103 (1958)
Heft: 10

Rubrik: Revue de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'armement léger de l'infanterie française /

Les études menées en France ont abouti aux réalisations suivantes :

— un *pistolet-mitrailleur* de 9 mm MAT modèle 1949 (poids 4 kg, chargeur de 32 cartouches, portée efficace 200 m). Donc, arme à courte distance pouvant être utilisée dans le corps à corps.

— un *fusil semi-automatique* de 7.5 mm, modèle 49/56, fonctionnant par emprunt de gaz (poids 4 kg, chargeur de 10 cartouches, portée 400 m avec les organes de visée normaux et 600 m avec lunette de pointage). Ce fusil permet le lancement de grenades de 22 mm grâce à un dispositif spécial comprenant: un frein de bouche vissé au bout du canon, une bague coulissante permettant de régler à volonté l'enfoncement de l'empennage en fonction de la portée désirée, une grille de visée comportant des chevrons de visée gradués et pouvant être, soit inclinée à 45° et 60° pour le tir plongeant des grenades antipersonnel, soit complètement relevée pour le tir des grenades antichars.

— une *arme automatique* de 7.5 mm, modèle 1952, à culasse non calée, avec retard à l'ouverture (poids 10 kg, portée utile de 800 m en version *fusil-mitrailleur* et de 1200 m en version *mitrailleuse*, bandes métalliques à maillons détachables de 50 cartouches). L'affût utilisé est l'affût américain M 2 légèrement modifié pour recevoir le lien élastique. Cette arme automatique est l'une des plus modernes actuellement en service. Elle peut utiliser indifféremment la cartouche française de 7.5 mm ou la cartouche NATO de 7.62 mm. Fabriquée en série suivant les procédés les plus modernes des techniques d'emboutissage, elle est l'arme idéale standard du fusilier comme du mitrailleur et peut soutenir avantageusement la comparaison avec tous les matériels étrangers de ce type.

Dans un souci de *standardisation* au sein de l'Alliance atlantique, les Pays du pacte s'orientent vers le *principe* suivant : 2 armes, 1 calibre (7.62 mm) à savoir :

— un *fusil automatique* pouvant tirer par rafales et coup par coup, et rassemblant presque toutes les possibilités ci-dessus : du pistolet-mitrailleur, du fusil semi-automatique et de l'arme automatique, c'est-à-dire permettant :

- le tir à tuer à 400 et 600 m,
- le tir au corps à corps en période de crise,
- le lancement des grenades à fusil,
- le tir d'appoint en rafales sur bi-pied à 600 m,

— une *mitrailleuse légère* rappelant l'arme automatique française décrite ci-dessus.

En outre, un *pistolet-mitrailleur* pourrait être néanmoins fabriqué au profit de certaines catégories de combattants : personnels des services, personnels radio, conducteurs, etc.

La France poursuit ses études de fusil automatique : des prototypes sont en cours d'expérimentation et on peut admettre que leur mise au point et leur adoption ne saurait tarder.

(Extrait de *la Chronique du colonel Baude*, parue dans la *Revue de Défense nationale* de juillet 1958.

Information

Communiqué de la Société suisse des officiers.

6^e course d'orientation nocturne du 15/16 novembre 1958 à Saint-Gall

RÈGLEMENT

I. But de la compétition

A l'instigation de la Société suisse des Officiers, la Société des Officiers du Canton de Saint-Gall organisera, dans la nuit du 15/16 novembre 1958, une course d'orientation de nuit pour officiers, S.C.F., sous-officiers et soldats. Les participants devront s'orienter à l'aide de la carte et de la boussole, remplir des mis-